

Nouvelles de la SSPESS – MAI 2009

Commission « Ecole de Culture Générale »

L'organisation des écoles de culture générale est de la compétence exclusive de la CDIP et des cantons - la Confédération ne s'en mêle pas. Le cadre légal est fixé entre autres par le « *Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale* » de la CDIP*.

Commission de reconnaissance

Le 2^e paragraphe de l'article 19 stipule : « *Le Comité de la CDIP nomme les membres de la commission, composée de sept membres au maximum, ainsi que leur présidente ou président. Les trois régions linguistiques de la Suisse doivent y être représentées de façon équitable.* »

Ses membres :

Chantal Andenmatten, DGPO, Genève, Présidente
 Andreas Hirschi, CDIP- Secrétariat général, Berne
 Regula A. Bircher, Schulen für Hebammen und Physiotherapie, Zürich
 Véronique Granges, HES-SO, Fribourg
 Peter Mürner, ad personam, Berne
 Brigitta Steinmann, KFMS, Schaffhouse
 → 2 sièges vacants

Et la SSPESS ?

La SSPESS s'investit dans les écoles de culture générale via sa commission « Ecoles de Culture Générale – Hautes Ecoles Spécialisées »**).

Pour défendre les points de vue des enseignants en ECG, elle a demandé un siège au sein de la Commission de reconnaissance.

Elle a reçu la promesse que cette demande sera acceptée lors de la prochaine vacance !

*) http://edudoc.ch/record/29968/files/Regl_FMS_f.pdf

**) www.vsg-sspes.ch > Organisation > Commissions